

DOSSIER D'INSCRIPTION

Photo récente
à coller

BPJEPS Activités Nautiques mention « Glisses Aérotractées » 20 janvier 2020 au 06 novembre 2020

- Exigences Préalables à l'entrée en formation (EPEF)**, 14 au 16 octobre 2019 l'ENVS
 Sélection 17-18 octobre 2019 (si réussite aux EPEF)
Dossier à compléter (liste des pièces en page 3) et à renvoyer
à l'ENVS - Service Formation - Beg Rohu 56510 Saint-Pierre Quiberon

Pour le 14 septembre 2019 (cachet de la poste faisant foi)

Identification du (de la) candidat(e)

NOM : Prénom : Sexe : M F
Date de naissance : / / Lieu de naissance : Nationalité :
Adresse :
CP : Ville :
☎ : [] [] [] [] [] Portable : [] [] [] [] []
Courriel :@.....
Profession ou dernier emploi occupé :

STATUT A L'ENTREE EN FORMATION :

- Salarié(e) du privé autre statut, précisez
Votre contrat : CDI CDD
 contrat de professionnalisation

Coordonnées de l'employeur (si concerné) :

Raison sociale :
Adresse :
Téléphone :
Nom du responsable :

Demandeur d'emploi (inscrit) :

Adresse du Pôle Emploi :
Ville :

Type de rémunération ou Allocation :

- A.R.E (Allocation Retour à l'Emploi)
 RSA
 Salaire ou Revenu d'activité
 Sans rémunération
 CPF (Compte Personnel de Formation)

NIVEAU D'ETUDES :

Dernière classe fréquentée :

Diplôme obtenu le plus élevé :

- Brevet des collèges
 CAP, BEP,
 BAC général ou technologique
 DEUG, BTS, DUT
 LICENCE
 MASTER

Diplômes sportifs :

- BEES 1** Précisez :
 BEES 2 Précisez :
 BPJEPS Précisez :
 AUTRES Précisez :

Handicap : Aménagement des épreuves*

- EPEF (Exigences Préalables à l'entrée en formation)
 Certifications

*Faire une demande d'aménagement auprès de la DRJSCS (bretagne.drjscs.gouv.fr) et recueillir l'avis d'un médecin agréé.



Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques

Entrée en formation (après réussite aux EPEF et à la sélection)

Coût de la formation :

Frais de dossier administratif : **90 €** (*non remboursables, à régler à l'entrée en formation*)

Frais pédagogiques : **7000 €** (700 heures à 10 € (tarif indicatif et non contractuel) pour une formation complète.

En option : CS (Certificat de spécialisation) CERF VOLANT d'une durée de 70 h (en novembre 2019) à 10 €/heure (tarif indicatif et non contractuel), soit un montant de 700 €.

Serez-vous intéressé(e) par cette option ?

OUI

NON

Les stagiaires souhaitant bénéficier d'aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches dès le retrait du dossier d'inscription.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

La formation est financée par :

- | | | |
|---|--------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> OPCO (AFDAS, Fongecif, Uniformation) | <input type="checkbox"/> Pôle Emploi | <input type="checkbox"/> Contrat de professionnalisation |
| <input type="checkbox"/> Région Bretagne | <input type="checkbox"/> Employeur | <input type="checkbox"/> Pas de financement pour le moment |
| <input type="checkbox"/> CPF (Compte Personnel de Formation) | | <input type="checkbox"/> Les frais de formation sont à ma charge |
| <input type="checkbox"/> Autres (préciser)..... | | |

L'ENVSN propose un service de restauration et d'hébergement à tarif préférentiel pour les stagiaires.

Les résultats aux Exigences Préalables à l'entrée en formation (EPEF) ainsi que l'obtention du diplôme seront diffusés sur le site internet de l'ENVSN, sauf avis contraire du candidat.

J'accepte la diffusion :

- | | | |
|---------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| - des résultats aux EPEF sur internet | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| - l'obtention du diplôme | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |

J'autorise l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques à me filmer et me photographier en vue de l'exploitation, la diffusion et la reproduction d'images fixes et audiovisuelles sur tous les types de supports dans le cadre de la mission de service public de l'établissement

OUI NON

Je soussigné(e), _____ déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation,
- que les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables,
- solliciter mon inscription aux épreuves d'EPEF et de sélection pour l'entrée en formation au **BPJEPS spécialité Activités Nautiques / mention Glisses Aérotractées, organisées du 14 au 18 octobre 2019 à l'ENVSN - 56510 SAINT PIERRE QUIBERON** (*La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).*)

Fait le : _____

Signature du (de la) candidat(e) :

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Tout dossier incomplet, ou posté après la date de clôture des inscriptions, sera irrecevable et retourné à l'intéressé.

- La présente **fiche d'inscription complétée**,
- 1 photo d'identité** réglementaire et **récente** collée en 1ère page à l'emplacement prévu à cet effet (précisez votre nom au dos),
- Copie de l'attestation de formation PSC1** (Prévention et secours civiques de niveau 1) ou titre équivalent (**AFPS** (Attestation de formation aux premiers secours), **BNS** (Brevet National de Secourisme),
- Copie (**en couleur**) du **permis bateau** (côtier),
- Attestation de natation** 100 m nage libre départ plongé avec récupération d'un objet immergé à 2 m de profondeur, délivrée par une personne titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur sportif 1^{er} degré option Activités de la natation.
- Certificat médical** de non-contre-indication à la pratique des glisses aérotractées datant de **moins de 3 mois par rapport à la date du test**,
- Si vous êtes français, ou ressortissant de l'union européenne, photocopie (**en couleur**) **recto verso** de votre **carte nationale d'identité ou passeport** en cours de validité,
- Si vous êtes étranger(e) hors union européenne, photocopie de votre **titre de séjour** en cours de validité,
- Une photocopie de votre **attestation d'assuré(e) social(e)** en cours de validité (*document à demander à votre caisse d'assurance maladie*),
- Une attestation **d'assurance en responsabilité civile**,
- Un curriculum vitae détaillé** précisant notamment votre expérience professionnelle, sportive et éventuellement pédagogique, votre pratique personnelle du kite et vos autres implications dans le milieu du kite,
- Une lettre de motivation** faisant apparaître votre projet professionnel,
- Copie (**en couleur**) des **diplômes universitaires ou sportifs**
- Un chèque (à l'ordre de ENVSN) d'un montant de 80 €** pour les frais administratifs (non remboursables, sauf absence pour raison médicale, adresser le certificat médical dans le mois qui suit l'absence, au-delà de ce délai, il ne sera pas effectué de remboursement).

Pièces supplémentaires, pour les candidats français de moins de 25 ans :

- Copie de **certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

MATERIELS A APPORTER

Vous devez vous munir de l'ensemble du matériel :

- ailes de kite, engins de glisse et de roulage,
- systèmes de sécurité en conformité et leash,
- tout équipement de protection obligatoire ou vous paraissant utile.

Vous serez seul responsable de votre équipement, de son état, de ses réglages et de son adéquation avec la pratique.

Les conditions météorologiques peuvent être variées, soyez prêt à pratiquer de façon adaptée (différentes tailles et différents types de support). Il vous appartient de vous adapter aux conditions.

Ne pas oublier vêtements de rechange, papier, stylobille.

Informations complémentaires :

Service Formation de l'ENVSN

Beg Rohu – 56510 SAINT-PIERRE QUIBERON

Isabelle KERZERHO : 02-97-30-30-33–

Courriel : isabelle.kerzerho@envsn.sports.gouv.fr

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF) **(Tests techniques du 14 au 16 octobre 2019 à l'ENVS)**

Extrait de l'arrêté du 19 octobre 2012, modifiant l'arrêté du 9 juillet 2002, portant création de la spécialité « activités nautiques » du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

L'entrée en formation d'un candidat pour chaque mention de la spécialité "activités nautiques" du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, est précédée d'exigences préalables. Le candidat doit justifier de l'attestation de réussite au(x) test(s) d'exigences préalables à l'entrée en formation pour :

- Les supports d'une discipline lorsqu'il s'agit d'une mention monovalente.
- Les supports constitutifs de la mention lorsqu'il s'agit d'une mention plurivalente.

Mention "glisses aérotractées"

« 1. Exigences préalables à l'entrée en formation mention "glisses aérotractées" :

- être titulaire du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, option "côtière" ;
- évaluation de tout ou partie des compétences suivantes en fonction des conditions de pratique sur terre et eau :

Etre capable :

- de s'insérer dans l'espace de pratique ; utilisation des différentes zones de préparation et d'évolution en sécurité ; naviguer en groupe sur un espace restreint,
- de s'équiper avec tous les éléments de protection individuelle, en fonction des conditions météorologiques du site,
- de décoller, poser et immobiliser son cerf-volant de traction sans assistance en sécurité,
- après déclenchement du système de sécurité du cerf-volant de traction et pliage d'urgence dans la zone d'évolution, de revenir dans la zone de préparation,
- de réaliser un arrêt d'urgence : s'arrêter à un point précis et éviter un obstacle,
- d'évoluer avec aisance sur différents types de supports de glisse et cerf-volant de traction,
- de naviguer (glisse ou roulage en position debout) à toutes les allures avec aisance, fluidité et efficacité (optimisation, cap et vitesse),
- d'effectuer des virages à 180° sans rupture de glisse ou de roulage,
- d'effectuer des rotations d'au moins 180° à l'engin de roulage sur un bord sans perte de glisse,
- d'évoluer dans les vagues,
- d'exécuter diverses figures d'expression d'un niveau de compétition régionale, du type hooké/dé-hooké, aile haute/aile basse, rotation avant/arrière.

2. Dispenses et équivalences :

Les diplômes de moniteur fédéral de vol libre, option "glisses aérotractées", surface eau, délivrés par la Fédération française de vol libre, dispensent du test technique préalable à l'entrée en formation pour la mention "glisses aérotractées" de la spécialité "activités nautiques" du BPJEPS.

Une attestation de niveau en compétition correspondant aux rangs des huit premiers du championnat de France ou vingt premiers du classement mondial de référence pour les hommes et des quatre premiers du championnat de France ou des dix premiers du classement mondial pour les femmes, délivrée par le **directeur technique de la Fédération Française de Vol libre (avant janvier 2017)** ou par le **directeur technique de la Fédération Française de Voile (depuis janvier 2017)**, dispense du test technique mentionné à l'alinéa précédent. »

NB : Après réussite, la validité de ce test n'est pas limitée.

EPREUVES DE SELECTION (feront suite aux EPEF) : 17-18 octobre 2019

Les effectifs de la formation au BP JEPS kite-surf sont limités compte tenu des possibilités d'insertion professionnelle dans ce secteur. Il est donc nécessaire de départager les candidats ayant réussi le test technique.

Les épreuves de sélection s'adressent aux candidats ayant déjà réussi le TEP (**au cours des années antérieures**).

Elles comprennent :

- une épreuve technique (parcours)
- une épreuve de natation de 400 m en mer
- une épreuve écrite, qui permet notamment d'apprécier les connaissances générales du candidat dans le domaine du kitesurf ainsi que sa capacité d'expression écrite
- un entretien avec le jury à partir du CV et de la lettre de motivation du candidat, qui portera notamment sur son projet professionnel.

A l'issue de ces épreuves, les candidats sont classés par ordre de mérite sur une liste principale ou sur une liste complémentaire.

Les candidats de la liste principale se verront proposer un cursus de formation BP JEPS.

Si certains candidats de la liste principale se désistent, il sera fait appel aux candidats classés sur la liste complémentaire.

La formation, à plein temps (généralement de février à novembre, sauf allègement ou renforcement selon le profil des stagiaires) alterne des périodes en centre de formation (ENVS) et en entreprise.

Les frais pédagogiques s'élèvent à 7000 € (10 € par heure de formation) pour le parcours le plus long (700 heures (à titre indicatif) de formation en centre et 532 heures en entreprise). Les candidats déjà titulaires d'un BPJEPS dans une autre mention ou d'un BEES peuvent obtenir des allègements de formation. Il existe plusieurs possibilités de financement de cette formation (demandeurs d'emploi : Région Bretagne, salariés : fonds de formation gérés par les OPCO).